



Michel Arsenault, président, Daniel Boyer, secrétaire général et Jean-Marc Crevier, conseiller régional

Tournée du Québec

C'est dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean que le président et le secrétaire général de la FTQ ont amorcé leur tournée du Québec. Michel Arsenault et Daniel Boyer sont allés rencontrer les travailleurs et travailleuses en lockout de Rio Tinto Alcan, avant d'échanger avec les membres des conseils régionaux de la région.

Cet exercice va se répéter au cours des prochaines semaines alors que les dirigeants vont se rendre dans toutes les régions afin de s'entretenir avec les travailleurs et travailleuses du Québec. En plus de faire le point sur les dossiers régionaux, les dirigeants vont aborder les principaux dossiers qui préoccupent la FTQ et ses affiliés, tels l'avenir des régimes de retraite, le Plan Nord, la santé, le maraudage dans la construction, etc.

BUDGET DU QUÉBEC

« Comme un long fleuve tranquille... »

POUR LE PRÉSIDENT DE LA FTQ, QUI PARTICIPAIT LE 20 MARS À LA PRÉSENTATION DU BUDGET DU QUÉBEC, LA LECTURE DES MESURES DU BUDGET LE LAISSE SUR SA FAIM.

Pour lui, il s'agit d'un budget préélectoral, avec un saupoudrage de mesures pour une clientèle diversifiée, dont plusieurs étaient annoncées dans le budget de l'année dernière.

Retraite : Québec rate la cible

« La FTQ est particulièrement déçue, a-t-il dit, du fait que le ministre des Finances s'obstine à garder le cap sur la création d'un régime volontaire d'épargne-retraite (RVER) n'ayant rien à voir avec la retraite. Il s'agit d'un REER que les employeurs ont l'obligation de mettre sur pied, sans payer aucune cotisation, alors que les travailleurs et les travailleuses en auront l'entière responsabilité, avec des risques financiers et des frais de gestion de l'ordre de 2,5 % à 3 %. Le RVER est une incitation aux employeurs à mettre fin aux régimes complémentaires existants ».

« À la FTQ, nous croyons que la seule solution, équitable pour l'ensemble de la population, c'est de bonifier le Régime de rentes du Québec. Tout d'abord, parce que cela constitue un vrai régime de retraite où tous participent également,

SUITE EN PAGE 10

MARAUDAGE DANS LA CONSTRUCTION

Jamais un choix aussi crucial !

CETTE ANNÉE, C'EST UN MARAUDAGE HISTORIQUE POUR LA FTQ-CONSTRUCTION. CHAQUE FOIS, DIREZ-VOUS, ON DIT LA MÊME CHOSE...

Une marotte, une redite? Non, c'est vraiment le mode d'emploi. Entre les maraudages, la FTQ-Construction a à cœur de donner à ses membres le meilleur service possible. Arrivée au maraudage, elle tient à convaincre les membres des autres organisations qu'ils méritent le même traitement.

Une marotte, une redite? Non. C'est parce qu'elle a accordé autant d'importance au maraudage que la FTQ-Construction est toujours restée l'organisation la plus représentative, avec ses 70 000 membres.

Tout ça, à force de solidarité et de travail assidu de milliers de militants et de militantes, et des représentants de ses dix-sept syndicats dans toutes les régions du Québec.

La FTQ-Construction : partout présente

« Dernièrement, un employeur pensait qu'il pouvait œuvrer sur les chantiers de la Côte-Nord sans employer les tra-

vailleurs de la région. La FTQ-Construction a réagi immédiatement, et ces derniers ont repris leur place. Aucune autre organisation syndicale n'a levé le petit doigt. Parce qu'on a dit que la loi 33 nous empêcherait d'agir de cette manière, la CSN-Construction, pour cacher son incapacité, a même accusé publiquement la FTQ de se faire du capital politique sur le dos de la loi 33, loi qu'on peut qualifier de "loi CSN-Construction", tant elle l'a quémandée. »

Pour Arnold Guérin et Yves Ouellet, le président et le directeur général de la FTQ-Construction, même s'il n'est pas question de se lancer dans une attaque tous azimuts contre les autres organisations, il reste qu'aucune d'entre elles n'a une présence régionale assez forte pour réagir aussi efficacement et rapidement.

« Ce qu'on voit, avec la loi 33 et l'ingérence de la ministre du Travail Lise Thériault, c'est que cette fois-ci le gou-



vernement s'en mêle pour essayer d'affaiblir la FTQ-Construction, parce qu'elle est le vrai leader. Quoi de mieux, comme stratégie, quand on veut s'attaquer aux conditions de travail que de morceler la représentativité syndicale. »

C'est pour cette raison que le maraudage est aussi important cette fois-ci. Il n'y a ni marotte ni redite.

Les défis sont nombreux. Comme l'a montré l'exemple de Fermont, il faut avoir des yeux et des oreilles partout pour garantir aux travailleurs et aux travailleuses du Québec le maximum de sécurité d'emploi. Il faut avoir la force du nombre pour améliorer les bénéfices et maintenir la qualité des

emplois par la formation professionnelle.

« S'il n'y avait pas eu la FTQ-Construction, il n'y en aurait pas de formation. On s'est battu pour cette mesure. Les autres n'y croyaient pas, mais aujourd'hui, on ne pourrait pas s'en passer. »

L'appui de la FTQ

Arnold Guérin et Yves Ouellet tiennent à dire que la FTQ-Construction n'est pas arrivée toute seule à ces résultats. Ils soulignent l'appui de la FTQ et de ses syndicats affiliés. Et ce n'est pas un appui forcé. « C'est ça, la FTQ, on s'aide entre syndicats. »

SUITE EN PAGE 12

SOMMAIRE

2

SERVICE CANADA

« PETIT »
DÉMÉNAGEMENT » ?

3

ÉDITORIAL
LES COMBATS
DE L'HEURE



3

RIO TINTO ALCAN
LOCKOUT FINANCÉ



5

MÉTIER :
OPÉRATRICE DE GRUE



8

28 AVRIL
JOURNÉE DE
COMMÉMORATION



12

AIR CANADA
MACHINISTES
EN COLÈRE



Un « petit » déménagement : de Rimouski à Thetford Mines

ALORS QUE L'INSTALLATION À RIMOUSKI D'UN CENTRE D'ASSURANCE-EMPLOI ÉTAIT PRÉVUE DEPUIS DES ANNÉES, VOILÀ QUE LE MINISTRE CONSERVATEUR CHRISTIAN PARADIS A PLUTÔT DÉCIDÉ QUE LE CENTRE SERAIT INSTALLÉ À THETFORD MINES, DANS SA CIRCONSCRIPTION, ET DANS DES LOCAUX QUI APPARTIENDRAIENT À UN ASSOCIÉ DE LA FAMILLE. LE COMMISSAIRE À L'ÉTHIQUE DU CANADA A DÉCIDÉ DE LANCER UNE ENQUÊTE RELATIVEMENT À CE « PETIT » DÉMÉNAGEMENT.

Voici des extraits d'une lettre signée par Alain Harrisson, le représentant FTQ dans la région, et par Yanick Proulx, président du Conseil régional FTQ du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

« Que ce soit clair : le problème dans la réorganisation qui se fait actuellement à Service Canada n'est pas que Thetford Mines, une ville dont l'économie s'est vue gravement fragilisée avec la crise manufacturière, reçoive de nouveaux emplois à Service Canada. Ce n'est pas

non plus le fait qu'un député, voire un ministre, travaille à attirer dans sa circonscription de nouveaux salariés ; c'est une partie inhérente de son travail. Par contre, sur la manière de faire et les règles de l'art, c'est une autre histoire. [...]

« Là où le bât blesse dans toute cette histoire, c'est qu'on entend maintenant fermer carrément le centre de Rimouski... Qu'on ajoute un centre de plus, pas de problème !, mais qu'on déshabille une région pour en habiller une autre, ça ne passe pas ! »

Parlant des demandes d'assurance-emploi qui sont en attente depuis plusieurs semaines et avec la charge de travail, les signataires concluent à la présence nécessaire de deux centres, l'un à Rimouski et l'autre à Thetford Mines.

La FTQ a rendu publiques des données montrant que seulement 43,9 % des nouvelles demandes de prestations d'assurance-emploi sont traitées dans les délais et que le nombre des dossiers en attente a grimpé de 10,7 % en un mois seulement, passant de 95 600 à 105 800.

Depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs, le retour d'appel de Service Canada est passé, lui, de 48 heures à trois jours, puis à cinq jours... C'est on ne peut plus indécent, alors que les sans-travail sont la plupart du temps en situation de survie économique.

DES FRANCOPHONES EN DÉTRESSE ?

POUR HARPER, « SO WHAT ! »

Le Centre de sauvetage maritime de Québec est sur le point d'être fermé. Né en 1977, il y a 35 ans, pour permettre de répondre adéquatement, et en français, aux appels de détresse sur la voie navigable du Saint-Laurent, du Lac Saint-François jusqu'à Blanc-Sablon, ce centre est installé dans un secteur considéré comme dangereux.

Il va de soi que dans ce secteur, cela exige un niveau élevé de maîtrise du français ainsi que des connaissances techniques que les autres centres n'ont pas, notamment ceux de Halifax et de Trenton, où les opérations doivent être déménagées.

Le 12 mars, à Québec, une délégation de l'Alliance de la fonction publique du Canada (région du Québec), de l'Union canadienne des employés des transports (UCET) et du Conseil régional FTQ de Québec et Chaudière-Appalaches, rendait publique leur dénonciation de cette fermeture.

Une centaine de municipalités riveraines et de nombreuses associations de plaisanciers partagent cette dénonciation.

Au total, chaque année, les 22 centres canadiens prennent en charge 7 000 cas de recherche et de sauvetage. Onze centres sont visés par les compressions du gouvernement Harper. L'Alliance de la fonction publique, mais aussi les Travailleurs canadiens de l'automobile, qui pressent le gouvernement conservateur de renoncer aux compressions budgétaires, ont l'intention ferme de faire bouger les choses et d'assurer le « sauvetage »... du centre de sauvetage !



En conférence de presse, Donald Drapeau de l'UCET, Magali Picard de l'AFPC-Québec et Sébastien Boies, président du Conseil régional FTQ Québec et Chaudière-Appalaches

OSER pour l'emploi

Initié par le Conseil régional de la FTQ à Rimouski et la Coalition urgence rurale, le regroupement OSER (opération pour la sauvegarde des emplois en région) vient d'être mis sur pied. Jusqu'à ce jour, quelque 70 organismes ont donné leur appui au mouvement. Outre plusieurs organismes socioéconomiques, on compte l'appui de plusieurs formations politiques, dont le caucus NPD de l'Est-du-Québec, le caucus du Parti Québécois, celui du Parti libéral du Québec de l'Est-du-Québec et du député bloquiste Jean-François Fortin.



De gauche à droite, Marc Bellemarre, responsable FTQ de l'assurance-emploi, Sylvain Archambault, conseiller AFPC-SEIC, Alain Harrisson, conseiller régional FTQ et Gérard Bédard, secrétaire-correspondant du conseil régional.



C'est que la région risque rapidement de perdre des centaines d'emplois de qualité, si on se fie aux annonces faites en ce sens à l'Institut Maurice-Lamontagne, à Service Canada, au Centre de sauvetage et à Hydro-Québec. Les heures sont également difficiles pour les salariés de Papiers White Birch à Rivière-du-Loup.

Pour OSER, il faut affirmer haut et fort que vivre et travailler en région demeure un droit et non un privilège.

OSER a lancé une pétition en ligne, jusqu'à la fin du mois d'avril, sur le site de l'Assemblée nationale, pour « exiger des différents paliers de gouvernement et des sociétés d'État qu'ils reconnaissent que l'occupation dynamique du territoire doit passer par le maintien et le développement des services et des emplois dans toutes les régions du Québec et qu'ils prennent les décisions nécessaires pour que ces principes soient respectés. »

<https://www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-2673/index.html>

CONSTRUCTION

L'exemple de la Côte-Nord

À Fermont, sur la Côte-Nord, les excavations Marchand & Fils inc. n'embauchaient que de la main-d'œuvre provenant de l'extérieur de la région sur un site de la mine Arcelor, contrairement à la Convention industrielle, qui prévoit que la proportion doit être de 80 % pour la main-d'œuvre locale et 20 % pour celle provenant d'ailleurs.

Au début de février dernier, un appel du syndicat auprès de la Commission de la construction du Québec (CCQ) n'a rien donné. La FTQ-Construction et l'employeur ont alors décidé de s'asseoir ensemble et de trouver une solution. « Sans intimidation, sans menace et avec du gros bon sens, on a réglé le problème », explique Bertrand Méthot, conseiller régional de la FTQ dans la région.

« Un tel contact direct entre employeur et syndicat sera interdit avec la loi 33. Après les déclarations du ministre Clément Gignac pour qui il ne faut pas ériger des barrières à l'embauche, il y a de quoi réfléchir, surtout lorsqu'on pense au Plan Nord. Pour nous, il est clair que les bons procédés, le dialogue et la conclusion d'ententes directes et rapides avec les employeurs servent non seulement nos membres, mais aussi les entrepreneurs et l'économie de la région. »

Au même moment, de passage à Sept-Îles, la PDG de la CCQ, Diane Lemieux, ne s'est pas arrêtée pour parler aux syndiqués qui l'attendaient sur son passage. Devant ce refus, ils ont fait la file devant le guichet de service pour lui transmettre un à un leurs questions.

Les députés péquistes, Lorraine Richard et Marjolain Dufour, ont promis d'interpeller le ministre du Travail sur cette question, pour que les entreprises fautives soient sanctionnées et rappelées à l'ordre. Attendons voir !

Le Monde ouvrier

DEPUIS 1916

Journal de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Président Michel Arseneault
Secrétaire général Daniel Boyer

565, boulevard Crémazie Est, bureau 12100
Montréal (Québec) H2M 2W3

Téléphone : 514 383-8000
Télécopie : 514 383-8038

ftq@ftq.qc.ca / Portail FTQ : www.ftq.qc.ca

Rédactrice en chef Monique Audet

Collaboration Clairandree Cauchy (Métallos); Lisa Djehahirdjian (SCFP); Sébastien Clos (SCFP); Jean-Christophe Lambert (stagiaire FTQ); Patrick Leblanc (AFPC); Diane Bélanger, Réjean Bellemare, Gilles Chapadeau, Lise Côté, Isabelle Coulombe, Jean-Marc Crevier, Michel Dupont, Jean Dussault, Manon Fournier, Alain Harrisson, Jean Laverdière, Lola Le Brasseur, Dino Lemay, Ricky Lewis, David Maden, Claude Maltais, Bertrand Méthot et Aline Vallières, FTQ.

Conception graphique Anne Brissette

Illustrations Mathias Boulianne, Diane Bélanger, Marc Mongeau

Photos Clément Allard, Normand Blouin, Marc Bonhomme, Martine Doyon, Myrienne Gratton, Xavier Harmel, Information SCFP, IRSST, Jean Laverdière, Dino Lemay, Sylvie Lépine, David Maden, Claude Maltais, Thérèse Martin, Bertrand Méthot, Diane Morin, Mathieu Morin, Jacques Nadeau, SPPQ.

Abonnement et changement d'adresse mondeouvrier@ftq.qc.ca

Produit par des travailleuses et travailleurs syndiqués chez QuadGraphics
Expédié par des travailleuses et travailleurs syndiqués chez Kopel

Tirage 48 000 exemplaires

Toute reproduction totale ou partielle des articles est permise, et même encouragée, à condition d'en indiquer la source.
Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec ISSN 0700-8783



ÉDITORIAL

Du triangle rouge au carré rouge

ALORS QUE LE CARRÉ ROUGE SE RÉPAND À TRAVERS LE QUÉBEC COMME LE SYMBOLE DE LA LUTTE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES CONTRE LA HAUSSE DES FRAIS DE SCOLARITÉ, PLUSIEURS IGNORENT QUE LE TRIANGLE ROUGE FUT, À LA FIN DU 19^e SIÈCLE, PORTÉ À LA BOUTONNIÈRE LORS DES PREMIÈRES MANIFESTATIONS DU 1^{er} MAI, POUR SYMBOLISER LA TRIPLE REVENDICATION DE « 8 HEURES DE TRAVAIL, 8 HEURES DE SOMMEIL, 8 HEURES DE LOISIRS ».

À travers le temps et à travers le monde, il en aura fallu des manifestations, des luttes, des affrontements, des blessés et des morts pour arracher des gains, certains éphémères, d'autres plus durables, mais toujours inachevés. Celui des régimes de retraite est de ceux-là.

Personne ne saurait dire que les retraités bénéficient en général d'un niveau de vie excessif. Pour plusieurs, du secteur public comme du secteur privé, les prestations de retraite sont souvent inférieures au seuil reconnu de pauvreté! Pourtant, les attaques fusent de toutes parts!

Alors que l'humanité a fait des pas gigantesques en moins d'un siècle sur le plan de l'évolution sociale, technique et scientifique, et que la production de richesses a atteint des niveaux inégalés, voilà que, au nom de la « sacrée » rentabilité financière, les régimes de retraite sont devenus des obstacles dont il faudrait presque se débarrasser, selon leurs opposants.

Voulons-nous revenir au Moyen-Âge, alors que le sort des « vieux » reposait sur la charité?

Les leçons du passé

On ne se souvient pas assez que dès le milieu des années 1800, en France, une pension de retraite était instituée pour les fonctionnaires. En Allemagne, le premier système obligatoire de retraite financé par des cotisations ouvrières et patronales était instauré en 1883. Partout en Europe, des caisses particulières étaient constituées, pour les mineurs, les cheminots... C'était un choix social des plus responsables!

Aujourd'hui, les plus rébarbatifs diront que les conditions ont changé, du fait de bouleversements économiques et démographiques. D'autres diront que c'est la fin du modèle social.

Nous leur répondrons que rien ne peut enlever l'obligation, pour une société, de s'occuper et d'offrir une vie décente, à l'abri des soucis, à ceux et celles qui ont travaillé toute une vie pour façonner cette société.

Nous vous invitons à participer nombreux et nombreuses au séminaire de la FTQ sur la retraite, les 10 et 11 avril prochain.

Maraudage dans la construction

Ce 1^{er} mai 2012, partout dans le monde, des cortèges rappelleront une fois de plus la lutte des travailleurs et des travailleuses pour améliorer leur sort.

Mais cette fois, au Québec, les membres de la FTQ-Construction s'en souviendront comme la date du début d'une campagne de maraudage historique.

Car la loi interdisant aux syndicats et aux employeurs de la construction de se parler « en direct » d'embauche sur les chantiers, a également forcé un vote par la poste lors de la prochaine période de maraudage.

La ministre du Travail, Lise Thériault, ne s'est pas gênée non plus pour s'ingérer dans le processus, ce qui est inacceptable et du jamais vu au Québec.

La FTQ-Construction doit dès lors être reconnue comme la centrale au Québec la mieux placée pour représenter vraiment les travailleurs et les travailleuses de la construction et pour leur offrir l'éventail de services qu'ils méritent.

Michel Arsenault
Président

Daniel Boyer
Secrétaire général

RIO TINTO ALCAN

Un lockout financé par les fonds publics

Le lockout décrété par Rio Tinto Alcan (RTA) dans la nuit du 30 décembre coûte cher à la population québécoise: environ 15 millions de dollars par mois. C'est ce qu'on a appris en mars lorsque les médias ont révélé le contenu des ententes secrètes signées en 2006 par Alcan, le gouvernement du Québec et Hydro-Québec. En vertu de ces ententes, Hydro-Québec est tenue d'acheter les surplus d'électricité des barrages privés de la compagnie, peu importe les besoins.

Cette entente, clairement à l'avantage de RTA, lui permet de bénéficier d'un prêt sans intérêt de 400 millions de dollars sur 30 ans, prolonge le bail pour que la compagnie puisse exploiter la capacité électrique de la rivière Péribonka jusqu'en 2058, et lui octroie des avantages fiscaux de 112 millions de dollars. En contrepartie du prêt sans intérêts, RTA doit créer 740 emplois directs, mais seulement pour une période de trois ans, après quoi elle a tout le loisir d'abolir les postes. Mais il y a pire, l'entente prévoit que les obligations de la compagnie sont suspendues en cas de grève ou de lockout, qui est alors considéré comme un cas de « force majeure ».

« Nous sommes bien d'accord pour utiliser l'électricité comme outil de développement économique. Mais le gouvernement doit négocier d'égal à égal avec les entreprises, protéger les travailleurs et l'économie locale. Présentement, l'entente secrète sert à affamer une région et à maintenir à la rue 780 tra-



Le 13 mars, Michel Arsenault témoignait de la solidarité de la FTQ devant les lockoutés de Rio Tinto Alcan à Alma.

vailleurs et travailleuses, chefs de famille», a réagi le directeur québécois des Métallos, Daniel Roy.

Au moment d'écrire ces lignes, le conciliateur avait convoqué les parties. Rappelons qu'au début mars, la direction avait fait valoir que « le fruit n'était pas mûr pour un règlement », suscitant la colère des travailleurs. « Il ne faudrait surtout pas qu'elle attende que le fruit pourrisse sur l'arbre pour venir négocier de bonne foi. La solidarité qu'on a constatée ne fera que prendre

de l'ampleur avec le temps », a fait valoir l'adjoint au directeur québécois des Métallos, Guy Farrell, de retour d'une tournée de solidarité, en compagnie du président de la section locale, Marc Maltais, qui les a menés sur la Côte ouest américaine, en Australie et en Nouvelle-Zélande.

Une importante manifestation était organisée le 31 mars, à laquelle on attendait des participants et participantes de partout au Québec, mais aussi plusieurs syndicalistes internationaux.

SEPB-CCQ

Une seule direction : le mur!

Celle que l'on appelle « la lionne », Diane Lemieux, la PDG de la Commission de la construction du Québec, devrait plutôt porter le sobriquet de « la mule », tellement elle est entêtée.

Alors que le Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau (SEPB) et sa section locale 573 s'étaient entendus avec l'ancienne administration sur l'ensemble des clauses de la convention collective à l'exception du chapitre sur le

régime de retraite, plus rien n'avance depuis l'arrivée de Diane Lemieux à la CCQ.

La convention collective est échue depuis deux ans et aucune des propositions faites par le syndicat, même celles en présence du conciliateur, n'ont reçu d'écho de la part de la PDG et de son équipe. De la même façon, la dernière proposition du SEPB de recourir à l'arbitrage de différends a reçu une fin de non-recevoir.

Silence radio

À l'exemple des stations radio-phoniques qui interrompent toute transmission jusqu'à nouvel ordre, Diane Lemieux a adopté le régime du « silence radio ». Selon le directeur du SEPB, Serge Cadieux, « aucune proposition ou contre-proposition n'a été faite et lorsque madame Lemieux affirme le contraire, c'est de la poudre aux yeux. »



Serge Cadieux

Pour le SEPB, la façon dont Diane Lemieux gère le dossier des relations de travail mène tout droit dans le mur et il appartient maintenant au gouvernement d'intervenir pour déjouer tout dérapage et paralyse des activités par le déclenchement d'une grève ou d'un lockout. Le Conseil du trésor, dans ce dossier, a le mandat de déterminer les modalités du déroulement des négociations. L'a-t-il fait?

Le gouvernement a été rapide, au nom de la lutte contre la corruption dans l'industrie de la construction, pour interdire l'affiliation syndicale aux enquêteurs de la CCQ et pour adopter la loi 33. Pourquoi ne l'est-il pas pour accélérer le dénouement d'un conflit qui permettrait à la CCQ de se concentrer sur ses nombreux mandats, dont la lutte au travail au noir, la fausse facturation, l'infiltration de l'industrie... Deux poids, deux mesures?

JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES

Partout au Québec, le féminisme? Toujours plus actuel que jamais!

À L'OCCASION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES, LE COLLECTIF 8 MARS* A DEMANDÉ AU PREMIER MINISTRE JEAN CHAREST DE DÉLIER LES CORDONS DE LA BOURSE POUR ACCROÎTRE LE FINANCEMENT DE L'ORGANISATION DES ÉTATS GÉNÉRAUX DU FÉMINISME ET SOUTENIR LES GROUPES DE FEMMES. DU MÊME COUP, LE COLLECTIF LUI A AUSSI DEMANDÉ DE S'ASSURER QUE LES LOIS, LES POLITIQUES, LES PROGRAMMES ET LES SERVICES PUBLICS RESPECTENT L'ÉGALITÉ DES FEMMES.



Le Collectif 8 mars

Faisant allusion au fait que monsieur Charest avait déjà été félicité pour avoir formé un Conseil de ministres paritaire hommes/femmes, le Collectif lui a rappelé qu'aucune femme ne siégeait au comité d'experts sur les régimes de retraite.

Le 23 février, le Collectif avait rencontré Christine St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, pour lui faire part des grands enjeux de l'heure. Une rencontre qualifiée de « cordiale », au cours de laquelle la ministre a manifesté une ouverture vis-à-vis le financement des États généraux, la prévention des inégalités et la place des femmes au sein de diverses instances.

Pour la porte-parole du Collectif, Alexa Conradi, présidente de la Fédération des femmes du Québec, « la porte est entrouverte, c'est bien, mais ce n'est pas assez. »

Abitibi-Témiscamingue

En réponse à l'invitation du Conseil régional FTQ et de sa responsable de la condition féminine Sonia Charette, plus de trente personnes se sont déplacées

afin d'entendre la conférence de madame Karina Merino, intitulée « La résilience, ma récompense », relatant son expérience face, notamment, à l'intimidation et à la violence domestique.

Est-du-Québec

À Rimouski, le Conseil régional a réuni une cinquantaine de personnes, en compagnie de Danielle Royer, députée du Parti Québécois dans Matapédia, à l'occasion d'un « vins et fromages ». Militante politique depuis 1994, madame Royer s'est entretenue des hauts et des bas de la vie politique et de son parcours régional.

Laurentides-Lanaudière

Dans Laurentides-Lanaudière, le Conseil régional a accueilli une quarantaine de personnes, ainsi que Johanne Deschamps, conseillère politique à la FTQ, venue les entretenir de son cheminement professionnel et militant. Daniel Boyer, secrétaire général de la FTQ, et Danielle Legault, vice-présidente aux communications et aux questions régionales du SQEES 298, ont ouvert la soirée.

Mauricie – Centre-du-Québec

À Trois-Rivières, une vingtaine de femmes ont participé au 5 à 7 organisé par le Conseil régional. La députée péquiste dans la circonscription de Champlain, madame Noëlla Champagne, ayant dû se désister à la dernière minute, le comité des conditions de vie et de travail des femmes a vite réorienté l'activité et une discussion animée s'est engagée sur la place des femmes dans la société en général et, en particulier, dans les postes de pouvoir.

Outaouais

Le Conseil régional a profité de l'occasion pour dévoiler sa collection complète d'épinglettes du 8 mars, de 1995 à 2012, en compagnie de la chef de l'opposition officielle, madame Nycol Turmel du NPD. Une quarantaine de personnes étaient fidèles à ce rendez-vous « vins et fromages », dont Mylène Freeman, députée NPD d'Argenteuil-Papineau-Mirabel, Richard Nadeau du Bloc Québécois, et le Dr Gilles Aubé, candidat péquiste à la prochaine élection provinciale.

Québec et Chaudière-Appalaches

C'est à l'enseigne du thème officiel, *Le féminisme plus actuel que jamais*, que le Conseil régional a invité ses militants et ses militantes à un dîner au cours duquel Maude Séguin, conseillère à l'AFPC et Émilie



Guimond Bélanger, membre de l'AFPC, ont livré leur vision du féminisme. Tous et toutes ont convenu que beaucoup de travail restait à faire et que l'égalité des hommes et des femmes est un objectif qu'il faut viser partout, aux plans domestique, économique et démocratique.

Saguenay – Lac-Saint-Jean

Deux activités ont été organisées avec le concours de la vice-présidente à la condition féminine de la FTQ, Marcelle Perron, également présidente du Conseil régional. Le 7 mars, devant l'Intersyndicale du Cégep de Jonquière, elle brossait un portrait de son parcours syndical, et le 8 mars, les femmes de l'Évêché de Chicoutimi l'invitaient à répondre à la question thème de la rencontre : « Quelles traces voulez-vous laisser? »

Pour Marcelle Perron, la réponse n'a pas tardé : « J'ai le goût de dire tout simplement qu'il faut continuer à défendre

les droits humains et se battre contre les coupures, pour la conciliation travail-famille, pour des services de garde; ça concerne au premier titre les femmes, mais ça touche l'ensemble de la population. »

Estrie

Le 8 mars, les comités de la condition féminine du Conseil régional de l'Estrie et de l'AFPC ont organisé à Sherbrooke un 5 à 7 sur la campagne pour une retraite à l'abri des soucis et invité Marie-Josée Naud, responsable du dossier à la FTQ. Le 10 mars, un brunch-conférence, organisé conjointement avec l'organisme *Le libre choix de Sherbrooke*, a permis à une quarantaine de personnes de s'exprimer sur le droit à l'avortement, après avoir entendu Sandra Landry et Johanne Bilodeau, deux personnes-ressources chevronnées.

* Le Collectif 8 mars est composé de la Fédération des femmes du Québec, des trois centrales syndicales FTQ-CSQ-CSN et des syndicats indépendants APTS, FIQ, SFPQ et SPGQ.



DÉCÈS DE MADELEINE PARENT

Une source d'inspiration n'est plus

« Tous ceux qui connaissent un peu la vie de Madeleine Parent savent qu'elle a commencé son militantisme bien jeune dans la vie, avec l'objectif précis de faciliter les études pour les enfants de cultivateurs et d'ouvriers. Le mouvement étudiant, qui est en lutte ouverte pour empêcher la hausse des frais de scolarité, y trouvera donc une grande inspiration. À la FTQ, nous avons à la mémoire son passage au sein des Ouvriers unis du textile. Meneuse des grèves du textile en plein après-guerre, rien ne l'arrêtait : recrutement, propagande... malgré les arrestations et un verdict d'emprisonnement de deux années dont elle sera finalement acquittée. »



C'est ainsi que le président et le secrétaire général de la FTQ, Michel Arsenault et Daniel Boyer, ont réagi au

décès, le 12 mars, de Madeleine Parent.

« Le mouvement des femmes perd également une grande féministe. Avec Léa Roback, elle s'est battue pour le droit de vote des femmes et a été de toutes les marches pour les droits des femmes, dont la Marche mondiale.

« Il fait bon se rappeler, enfin, que Madeleine Parent était du côté du OUI lors du référendum de 1980, ce qui fait d'elle non seulement une syndicaliste féministe, mais également une militante profondément attachée au Québec et à son avenir. »

CONTRIBUTION SANTÉ Méfiez-vous de la ligne 448

Depuis 2010, chaque contribuable ayant un revenu supérieur à 14 410 \$ doit inscrire à la ligne 448 de sa déclaration de revenus provinciale sa « contribution » santé. Cette année, le montant à inscrire est 100 \$. Il sera de 200 \$ l'an prochain.

Pour une personne gagnant 14 410 \$, cela signifiera donc, en 2013, un effort de 1,4 %. Pour celle gagnant 100 000 \$, l'effort baisse à ... 0,2 %.

La Coalition solidarité santé mène une campagne pour l'abolition de la taxe santé, parce qu'elle est injuste et inéquitable. Toute contribution doit tenir compte de la capacité de payer des contribuables et être proportionnelle au revenu de tous, entreprises et particuliers confondus.

Pour en savoir plus, suivez la ligne 448 sur www.cssante.com

Travailler du haut d'une grue, une précision d'horloger

PLUS DE UN DEMI-MILLION DE MEMBRES, C'EST PLUSIEURS MILLIERS DE CORPS D'EMPLOI DIFFÉRENTS. DES HOMMES ET DES FEMMES QUI TRAVAILLENT DANS DES USINES, DES BUREAUX, DES MAGASINS, DES ENTREPÔTS, DES HÔPITAUX, SUR DES CHANTIERS DE CONSTRUCTION, DANS LES AIRS, SUR MER, LES DEUX PIEDS SUR TERRE.

DANS CETTE CHRONIQUE, LE MONDE OUVRIER VOUS FAIT DÉCOUVRIR QUELQUES-UNS DE CES MÉTIERS À TRAVERS DES RENCONTRES SUR LE TERRAIN AVEC LEURS ARTISANS.

L'usine, entre quatre murs, pas de fenêtre, pas d'air, pas de soleil, ce n'était pas pour elle. Après quelques mois, elle n'en peut plus et réfléchit à son avenir. Ce que Renée Lacroix veut devenir, c'est opératrice de grue. On est en 2004.

Native de Trois-Rivières, elle prend son courage à deux mains et va cogner à la porte du plus «gros» au Québec, les Grues Guay. «*Je veux savoir ce que je dois faire pour devenir opératrice de grue* ». Elle est littéralement passionnée par ces gros engins qui



PHOTOS NORMAND BLOUIN

roulent par terre, montent dans les airs et virevoltent pour livrer les équipements là où les équipes de travail en ont besoin.

Après six mois de formation, Renée passait ses tests de qualification haut la main et commençait un parcours qui allait l'emmener à Montréal, après avoir accompli ses 2000 heures d'apprentie et obtenu, un an plus tard, en 2008, sa carte de compagnon.

Elles sont cinq filles au Canada – dont deux au Québec – à opérer des grues à tour. Renée était la seule jusqu'en 2010.

Après avoir travaillé au sein du groupe trifluvien Bellemare, puis pour les Coffrages CCC, elle travaille

depuis lors pour Coffrage Santco, une entreprise d'une centaine d'employés. C'est sur un de leurs chantiers du centre-ville que *Le Monde ouvrier* l'a rencontrée.

Sécurité et calme

La plupart d'entre nous croyons qu'il faut être «forts» pour opérer une grue. Mais Renée Lacroix est catégorique: «*Non, pas besoin d'avoir de gros bras. Les grandes qualités qu'il faut posséder, c'est d'abord d'avoir l'obsession de la sécurité autour de soi et ensuite, de contrôler ses impulsions et d'être le plus calme possible.* »

Opérer une grue, c'est d'abord agir dans un environnement où la sécurité est assurée, où il faut continuel-



lement mesurer ses distances, penser à l'espace que les autres occupent dans le voisinage, calculer le minutage. C'est là que les signaleurs interviennent et jouent un rôle capital. Alors que Renée est dans sa cabine d'opération

de la grue, les signaleurs qui lui sont rattachés deviennent pour elle une autre paire d'yeux, qui scrutent l'environnement, guident les travaux et donnent des instructions, au timbre de la voix, mais surtout à l'aide de signaux manuels.

La réussite des opérations dépend largement du calme avec lequel le travail est effectué. Pour Renée, cela signifie être à l'écoute des signaleurs, éviter de réagir aux autres intervenants, ne jamais perdre son calme, même en cas d'incident, et avoir une précision d'horloger.

Renée Lacroix considère que son travail est captivant et tient à lancer aux filles le message suivant: «*N'ayez pas peur, foncez! Essayez, et allez au moins voir, vous serez enchantées*». Renée nous parle aussi des vues qu'elle a, du haut de sa grue, à 300-400 pieds dans les airs: «*C'est parfois époustouflant!* »

Un dernier conseil? À ceux et celles qui veulent travailler dans une grue à tour, ayez au départ votre permis de conduire de classe I et surtout, n'ayez pas le vertige!

Le Monde ouvrier remercie Lino et Franco Santoriello de lui avoir permis de rencontrer Renée sur leur chantier.

CHRONIQUE À LA FTQ, TOUT LE MONDE EST IMPORTANT!

Le Monde ouvrier vous présente des portraits de femmes et d'hommes venus d'ailleurs qui parlent une langue commune... la solidarité.

Femme de courage et de détermination

DANELLA PREVILON THOMAS EST NÉE À CAP-HAÏTIEN, OÙ ELLE A VÉCU AVEC SA GRAND-MÈRE JUSQU'À L'ÂGE DE CINQ ANS. ELLE A ENSUITE REJOINT SA MÈRE À PORT-AU-PRINCE, LA CAPITALE D'HAÏTI, OÙ ELLE A VÉCU JUSQU'À L'ÂGE DE 28 ANS. ELLE Y A ÉTUDIÉ TOUT EN TRAVAILLANT, ET OBTENU L'ÉQUIVALENT D'UN DEC EN HÔTELLERIE ET ORNEMENT FLORAL.

Une fois sa formation terminée, Danella a trouvé un emploi dans le secteur hôtelier. Elle tenait à acquérir une bonne expérience dans ce secteur d'activité pour pouvoir un jour créer son propre emploi et donner du travail aux autres membres de sa famille.

Son conjoint ayant émigré d'Haïti pour s'établir au Québec en 1989, Danella viendra le rejoindre en octobre 1994.

Le choc climatique et culturel

À peine sortie de l'avion, son conjoint lui a alors remis manteau et mitaines... Elle en a vite compris l'utilité une fois sortie de l'aéroport: le froid a constitué son premier choc.

Danella s'est retrouvée devant un paysage de grisaille saupoudré de blanc à perte de vue, des arbres sans feuilles et un soleil bien pâle et frais.

«*Imaginez! Quelques heures plus tôt, j'étais dans un climat tropical: soleil de plomb, chaleur écrasante... J'ai vite saisi que je n'avais jamais réellement compris mon conjoint lorsqu'il me disait et me répétait qu'il faisait vraiment froid au Québec.* »

Dès le lendemain, Danella vit son deuxième choc. Après le départ de son conjoint pour le travail, elle se retrouve seule pour entreprendre les démarches afin d'officialiser sa résidence.

«*Même si je parlais le français, j'avais du mal à comprendre l'accent et les expressions d'ici. Une fois, alors que je demandais de l'information à un guichet, la dame s'est mise à crier parce que je lui faisais répéter constamment. À ce moment-là, j'ai vraiment voulu retourner en Haïti. Je me sentais comme en prison.* »

Retour à l'école

Les diplômes haïtiens de Danella n'étant pas reconnus

au Québec, elle s'est inscrite à l'Institut de tourisme et d'hôtellerie pour augmenter ses chances d'emploi et favoriser son intégration. Elle a ensuite été embauchée chez Loblaws.

Cet emploi lui a permis de découvrir la vie syndicale. Constatant que le syndicat défendait bien ses intérêts, elle s'y est intéressée de plus en plus activement et elle est devenue déléguée syndicale. Elle a suivi des formations avec les TUAC, son syndicat, et assisté à des séances d'information sur l'importance du Fonds de solidarité FTQ pour son avenir et sa retraite.

Comme le magasin Loblaws accueille en grand



Danella Previlon Thomas

nombre des personnes immigrantes qui connaissent les mêmes difficultés d'intégration, Danella est bien placée pour leur venir en aide.

Face à l'évolution actuelle de la main-d'œuvre et du monde du travail, la formation qu'elle reçoit du service de l'éducation de la FTQ lui donne de nouvelles compétences interculturelles. Nous souhaitons à Danella beaucoup de succès dans son parcours de formatrice!

DAVID MARDEN

COLLOQUE : 22 ET 23 MAI

Les ressources naturelles et énergétiques : C'EST À NOUS!

LES RESSOURCES NATURELLES ET ÉNERGÉTIQUES

NOUS APPARTIENNENT. ELLES SONT NOTRE RICHESSE

COLLECTIVE. ALORS QU'UN PETIT NOMBRE D'ENTREPRISES

S'ENRICHISSENT À LES EXPLOITER, QUE NOTRE PATRIMOINE

S'APPAUVRIT ET QUE CERTAINES COMMUNAUTÉS SE

DÉVITALISENT, L'ÉTAT N'A PAS PLUS D'ARGENT DANS

SES COFFRES. UNE MALÉDICTION? NON. L'ENTÊTEMENT

D'UN GOUVERNEMENT À METTRE EN ŒUVRE UN MODÈLE DE

DÉVELOPPEMENT VÉTUSTE, QUI A GRANDEMENT BESOIN D'ÊTRE

DÉPOUSSIÉRÉ.

Une nécessaire réflexion

Plusieurs questionnements seront soulevés au colloque et portés à la discussion.

Quels outils pouvons-nous revendiquer pour que l'État retrouve la maîtrise d'œuvre de la gestion des ressources naturelles? Peut-on faire un meilleur usage des fonds publics? Pouvons-nous infléchir certaines des politiques publiques?

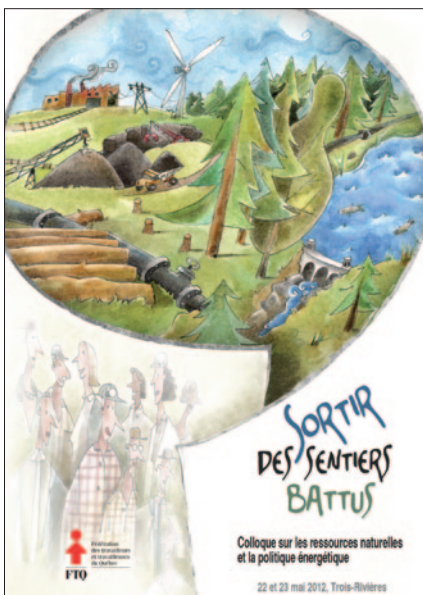
Présentement, les activités de transformation, qui sont les plus profitables, se font ailleurs. Que peut-on faire pour obtenir des garanties quant aux retombées économiques pour le Québec? Comment s'assurer que la plupart des communautés

en tirent pleinement profit?

Quels sont les impacts d'un usage grandissant d'une main-d'œuvre en mode «navettage» sur la vitalité économique et sociale des communautés?

Quels outils peut-on mettre en place pour que l'exploitation des ressources naturelles rapporte suffisamment de revenus pour financer adéquatement les programmes sociaux pour les générations actuelles et futures? Devrions-nous rechercher un meilleur partage des redevances avec les communautés qui accueillent les projets de développement?

Au plan énergétique, quels devraient être les critères qui guideront nos choix? Devrions-nous développer les filières comme



MARC MONGEAU

la biomasse forestière, le solaire, la géothermie? Devrions-nous exploiter le gaz de schiste et le pétrole? Et le cas échéant, à quelles conditions?

Sortons des sentiers battus et proposons un modèle différent, pour une meilleure gestion des richesses, pour un engagement ferme en faveur du respect de l'environnement et de la vitalité des communautés.

Ces questions nous concernent tous! Soyez nombreux à participer au colloque, les 22 et 23 mai prochain. Visitez le portail de la FTQ et inscrivez-vous.



Caisse d'économie
Desjardins des
travailleuses et
travailleurs unis

Le Monde ouvrier souligne la participation financière de la Caisse d'économie

22 AVRIL 2012

Jour de la Terre

« Nous,
Hommes, femmes et enfants de bonne volonté
Nous nous rassemblons pour dire au monde
que nous avons à cœur
La terre riche, généreuse et fragile que nous habitons
Et la défense du bien commun en ce pays;

Nous nous rassemblons parce que nous sommes convaincus
Qu'avec notre potentiel et notre savoir-faire
Nous pouvons adopter une meilleure stratégie
dans l'usage du trésor
Que sont nos terres, notre eau et l'air qu'on respire;

Nous nous rassemblons
Parce que nous croyons que l'utilisation
de nos richesses naturelles
Doit se faire en accord avec les populations
En harmonie avec la nature
Au profit de tout le monde
Et dans l'intérêt des générations à venir (...) »

C'est ainsi que commence la déclaration pour le **Jour de la terre** qui a été rendue publique le lundi 19 mars. Signée par plus de 200 organismes et personnalités, cette déclaration demande entre autres aux gouvernements du Canada et du Québec de se doter d'une véritable stratégie pour que, sur l'ensemble des territoires, le développement des ressources naturelles et énergétiques soit étroitement lié au partage de la richesse, au respect de l'environnement et des populations.

Un grand rassemblement aura lieu le 22 avril, à 14 h, à Montréal et dans les principales villes du Québec. Les lieux de rassemblements seront connus sous peu. À suivre sur le site Internet: **www.22avril.org**



Un institut de recherche progressiste



L'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) multiplie les interventions afin de favoriser la recherche dans les champs de l'économie générale, de l'économie sociale ou de l'économie politique. L'IRÉC valorise la recherche progressiste et le renouvellement du modèle québécois.

C'est une institution pluraliste qui repose sur des appuis larges et diversifiés d'individus et d'organisations issus des réseaux institutionnels et d'affaires, syndicaux, du développement local et communautaire.

L'IRÉC convoquait récemment une réunion d'orientation au cours de laquelle six axes principaux d'intervention ont été proposés afin d'améliorer le modèle québécois et promouvoir la démocratie économique :

- ▼ la reconversion industrielle, l'économie verte et l'indépendance énergétique;
- ▼ le Québec dans le monde (libre échange et compétitivité);
- ▼ les ressources naturelles et l'occupation du territoire (exploitation et transformation);
- ▼ les services publics et leur redistribution;
- ▼ le secteur financier et les réservoirs de capitaux (contrôle de l'épargne et financement des besoins sociaux);
- ▼ l'économie sociale et le développement local.

Des porte-parole de l'IRÉC sont disponibles pour faire des présentations sur différents sujets, comme cela a été le cas au dernier Conseil général, sur la question du projet de libre-échange Canada-Union européenne. Visitez leur portail: **http://www.irec.net**

PLAN NORD

L'expérience chilienne: à éviter

Au Chili, le boom de l'exploitation minière à grande échelle a signifié pour la population plusieurs sacrifices et des promesses... vite abandonnées. À l'heure où le premier ministre Charest sème à tout vent son Plan Nord, ouvrant grand la porte aux investissements miniers, il n'est pas inutile de rappeler ici l'expérience chilienne, afin d'en tirer les leçons et de ne pas répéter les mêmes erreurs.

Nous reproduisons ci-dessous certains extraits d'un article signé Antoine Dion-Ortega paru le 6 mars dernier dans le quotidien *Le Devoir*.

« Dans la vallée del Carmen, à quelques dizaines de kilomètres du mégaprojet aurifère de Pascua Lama, les habitants sont inquiets... »

Les activités d'exploration ou de construction minières cohabitent mal avec les activités traditionnelles de la vallée, confrontant les communautés à un dilemme qui n'est pas sans provoquer de profondes dissensions. »

La promesse d'emplois payants a d'abord séduit

plusieurs Chiliens, qui ont rapidement été désillusionnés. Avec une valeur des exportations de minerais de plus de 40 milliards de dollars annuellement, on était en droit de s'attendre à une création massive d'emplois.

« Dans les faits, le secteur n'a jamais représenté plus de 1 % de la force de travail du pays, selon la Commission chilienne du cuivre — moins que la restauration et l'hôtellerie. »

Pour l'économiste et juriste Julián Alcayaga, « l'emploi n'est plus un argument valable ».

Aucune transformation

« Le Chili, tout comme le Québec, n'oblige pas les mines privées à transformer le minerai sur place. Si certaines mines affinent le cuivre, beaucoup préfèrent l'exporter sous forme de concentré. »

Pendant que la société minière publique CODELCO n'exportait que 6 % de sa production sous forme de concentré, les entreprises privées en exportaient 46 %.

Entrées fiscales

« Au Chili, toutes les contributions fiscales des minières privées sont calculées sur la base des profits déclarés... Le problème commence quand les cours [boursiers] sont bas et que les minières usent de procédés comptables pour réduire leurs profits, voire déclarer des pertes. »

On apprend que depuis leur établissement au Chili, au début des années 1990, seules deux minières privées ont payé des impôts, les autres déclarant systématiquement des pertes grâce à une série d'astuces comptables. Pourtant, durant la même période, 24 millions de tonnes de cuivre étaient extraites!

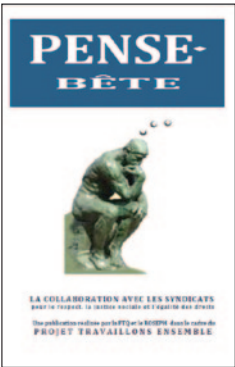
En 23 ans, la multinationale Exxon, propriétaire de la mine Disputada de las Condes, n'a pas versé un seul sou à l'État.

Pour l'économiste Alcayaga, « le minerai appartient à l'État. Alors, il faut remettre à l'État un pourcentage du minerai extrait, et non des profits, puisque les profits, on peut les faire disparaître »!

TRAVAILLONS ENSEMBLE

Pour aller plus loin...

LE PROJET TRAVAILLONS ENSEMBLE VIENT DE TERMINER CE QUE NOUS ESPÉRONS ÊTRE UNE PHASE DANS SA VIE. ÉTALÉ SUR QUATRE BELLES ANNÉES, DE 2008 À 2012, CE PROJET A PARU BIEN COURT À L'ÉQUIPE DU PROJET, ÉDITH FORBES, SERGE LEBLANC ET MARC THOMAS, QUI ONT TRAVAILLÉ EN TANDEM AVEC LA FTQ ET LE REGROUPEMENT DES ORGANISMES SPÉCIALISÉS POUR L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES.



EDITH FORBES

Le Monde ouvrier les remercie et les salue pour les nombreuses heures passées, dans tout le Québec, à sensibiliser, informer et soutenir l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées dans les milieux syndiqués de la FTQ. Surtout, ils ont forgé des liens inébranlables entre des dizaines de personnes qui ont réussi à s'intégrer et l'organisation qui est maintenant la leur, leur syndicat. Auparavant isolées,

elles participent dorénavant aux activités de leur nouvelle famille syndicale.

Avant de partir pour d'autres projets, Édith, Serge et Marc ont produit un *Pense-bête*, pour que leur travail continue son bonhomme de chemin. En 12 pages seulement, on y retrouvera une description des valeurs communes qui relient les services spécialisés de main-d'œuvre pour personnes handicapées et les syndicats. La manière d'approcher une entreprise syndiquée et de s'adresser au bon interlocuteur est décrite de façon simple et précise, tout en indiquant les clauses de convention collective qu'il faut avoir à l'œil. La brochure a le grand mérite, en peu de mots, de décrire des situations réelles où de bonnes solutions ont pu être appliquées à des problèmes particuliers. En bref, le *Pense-bête*, un outil inspirant, qu'on peut se procurer en téléphonant au 514 383-8000 ou, sans frais, au 1 877 897-0057.

Semaine de la santé mentale 2012

Du 7 au 13 mai prochain se tiendra la 61^e édition de la *Semaine de la santé mentale* de l'Association canadienne pour la santé mentale. L'objectif de cette semaine bien spéciale est d'encourager les gens de tous les horizons à apprendre, parler, réfléchir et s'engager face aux différents enjeux liés à la santé mentale. Le thème de cette semaine est *La santé mentale pour tous*. C'est un thème qui concerne tous nos milieux de travail. Profitons-en pour en parler!

L'Association a produit un coffre à outils auquel Sylvie Giguère, coordonnatrice du réseau des délégués sociaux et des déléguées sociales de la FTQ Laurentides-Lanaudière a contribué, sous la forme d'un article intitulé *Ma santé mentale, j'y travaille!* Pour Sylvie Giguère, il est important de se souvenir que nul n'est à l'abri des problèmes de santé psychologique. «*En participant aux programmes offerts, en nous informant sur les pratiques connues et sur les recherches en cours, en collaborant avec les différents acteurs dans l'entreprise (direction, médecin, syndicat), nous contribuons nous-mêmes à une réduction des risques psychosociaux dans notre propre milieu de travail.*»

Pour lire l'article dans son ensemble, visitez le portail de la FTQ sous l'onglet *Réseau d'entraide*.

Journée internationale contre l'homophobie

LE COMITÉ DES DROITS DES GLBT (GAIS, LESBIENNES, BISEXUELS ET TRANS) DE LA FTQ S'ASSOCIE À LA FONDATION ÉMERGENCE POUR PROMOUVOIR ET SOULIGNER LA JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE. LE 17 MAI EST DEVENU LE MOMENT PRIVILÉGIÉ POUR RAPPELER QUE L'HOMOPHOBIE EXISTE TOUJOURS, TANT DANS NOS MILIEUX DE TRAVAIL QUE DANS NOTRE SOCIÉTÉ.

Cette année, la campagne a pour thème *Au travail, la diversité sexuelle, ça rapporte!* pour faire valoir les aspects positifs de la diversité dans les milieux de travail, autant pour les employeurs que pour les travailleurs et les travailleuses.

Tous les milieux de travail sont concernés par cette réalité. Il est généralement admis que les personnes GLBT comptent pour plus

ou moins dix pour cent de la population dans notre société, et par conséquent, dans les milieux de travail. Quel employeur a intérêt à ignorer le bien-être de 10 % de sa main-d'œuvre? Aucun.

Tous les syndicats affiliés à la FTQ recevront de la documentation sur cette thématique et le comité des droits des GLBT compte sur leur appui afin de promou-



voir cette journée, d'organiser des activités de sensibilisation dans les milieux de travail et de faire connaître les outils disponibles.

Pour en connaître davantage, visitez le portail www.homophobie.org/

Sociable et productive, l'abeille est le symbole par excellence du travail. Sa ruche est une véritable usine.

RENCONTRE ANNUELLE DES MEMBRES DES COMITÉS DE FRANCISATION

Travailler en français, une question de fierté, de conviction, d'efficacité et de sécurité

Le 16 mars dernier, à l'occasion de sa 20^e édition, la rencontre annuelle des membres des comités de francisation de la FTQ a permis de réunir quelque 150 personnes en présence de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Christine St-Pierre. Profitant de la présence de la ministre, les participants et les participantes lui ont rappelé toute l'importance de l'appui gouvernemental pour protéger la langue française dans les milieux de travail et lui permettre de s'épanouir pleinement.

Un appel à la vigilance

«*Soyez vigilants et vigilantes*», a répété tout au long de son discours le secrétaire général de la FTQ, Daniel Boyer. «*Même si en 2012, les acquis de la loi 101 font en sorte que*



JEAN LAVERRIERE

dans la majorité des entreprises, des milliers de travailleurs et de travailleuses peuvent utiliser des manuels en français et s'exprimer en français, rien n'est pour autant acquis. Et même acquis, le statut du français demeure fragile.»

Daniel Boyer a rappelé aux participants et participantes que l'on entend souvent dire que la loi 101 n'est pas assez contraignante. Reconnaisant qu'«*elle a perdu des plumes*», il a affirmé toutefois qu'il lui en restait suffisamment pour faire

valoir nos droits linguistiques et permettre une francisation réelle et durable des lieux de travail.

S'inquiétant du nombre croissant de personnes immigrantes qui se retrouvent sur le marché du travail sans connaissance fonctionnelle de la langue française, le secrétaire général en a aussi appelé à la vigilance des directions des sections locales. «*Cette situation n'est pas sans répercussions dans la vie syndicale. Quand il n'y a pas de langue commune dans un milieu de travail, la vie syndicale peut vite s'étioler.*»

En terminant, il a voulu rendre hommage au personnel de l'Office québécois de la langue française qui continue de faire un travail considérable, malgré des ressources réduites.

TOXICOMANIE

Les meilleures pratiques en traitement

PEU IMPORTE LE TYPE D'APPROCHE THÉRAPEUTIQUE, CHACUNE AFFICHE SENSIBLEMENT LE MÊME TAUX DE RÉUSSITE DANS LE TRAITEMENT DE LA TOXICOMANIE.

C'est dans ces termes que la directrice scientifique du Centre Dollard-Cormier, la médecin Louise Nadeau, exposait les résultats d'une étude aux membres du

comité Alcoolisme, toxicomanie et autres dépendances de la FTQ.

Ces approches portent plusieurs noms : cognitivo-comportementale, motivationnelle, psychodynamique, basée sur certaines étapes, fondée sur la communauté thérapeutique, etc.

Dans tous les cas, la rémission persiste plus longtemps chez les personnes ayant suivi un traitement. De plus, l'un des catalyseurs

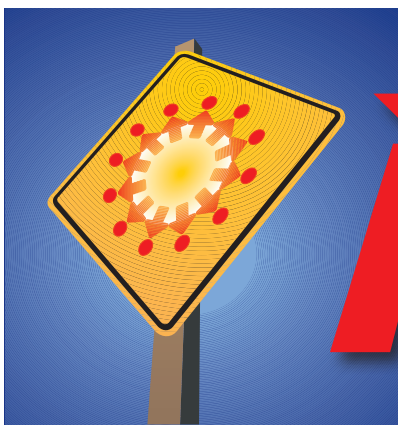
incontesté d'un traitement réussi est l'intervenant lui-même, celui qui traite et accompagne la personne dans son processus de changement.

Les compétences dont il a besoin?

- ▼ Mettre en mots ce qui se passe et faciliter l'expression du vécu et du senti.
- ▼ Exprimer des émotions: la personne vulnérable recherche les qualités humaines et non un système ou un processus.

- ▼ Être persuasif et savoir donner de l'espoir à l'autre, montrer que l'on croit au traitement.
- ▼ Être chaleureux et empathique, accepter avec beaucoup d'ouverture l'interprétation personnelle que la personne a de sa dépendance, ou de sa rechute, ou de ses difficultés.
- ▼ Établir une alliance, montrer un engagement qui stimule la confiance.

- ▼ Résoudre les problèmes au fur et à mesure, car tout au long de son parcours, la personne rencontrera des problèmes psychiques, techniques et matériels.
- ▼ Rester en contact avec la personne — toute la recherche rappelle l'importance de cet élément. C'est ce que les délégués sociaux et les déléguées sociales appellent le suivi.



À la Source

BULLETIN DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ) / SUPPLÉMENT AU MONDE OUVRIER, MARS-AVRIL 2012

28 AVRIL 2012

Journée internationale de commémoration des travailleuses et des travailleurs morts ou blessés au travail

EXCEPTIONNELLEMENT CETTE ANNÉE, LA JOURNÉE DE COMMÉMORATION SERA CÉLÉBRÉE LE VENDREDI 27 AVRIL PLUTÔT QUE LA JOURNÉE RECONNUE DU 28 AVRIL. À CETTE OCCASION, LA FTQ, LA CSN ET LA CSD DEMANDENT À TOUS LEURS MEMBRES D'OBSERVER UNE MINUTE DE SILENCE À 10 HEURES PRÉCISES. UNE MINUTE DE LEUR TEMPS, POUR PENSER AUX TRAVAILLEURS ET AUX TRAVAILLEUSES QUI ONT PERDU LEUR SANTÉ ET MÊME LEUR VIE EN TENTANT DE LA GAGNER HONNÊTEMENT.

Les rapports d'enquête sur les accidents mortels de la CSST sont clairs. Ces accidents auraient pu être évités et sont trop souvent causés par des méthodes de travail axées sur le profit des entreprises plutôt que sur la prévention de la santé et de la sécurité des travailleurs et des travailleuses. L'an dernier encore, 204 familles ont été touchées par le décès d'un de leurs proches.

On ne parle pas ici de statistiques, mais bien d'êtres humains. Ne les oublions pas!

Un ruban noir

Le port du ruban noir sera encouragé dans l'ensemble des milieux de travail représentés par les trois centrales. Un journal intersyndical a été également produit pour décrire ce triste bilan. Les sections locales affiliées à la FTQ sont invitées à se procu-



JEAN LAVERDIÈRE

rer le ruban noir et le journal auprès de leur conseil régional. Dans toutes les régions du Québec, de larges bandes seront exhibées dans

des endroits de grande visibilité publique pour tenter de sensibiliser la population au nombre de victimes du travail au Québec en 2011.

Vous pourrez suivre les activités de cette journée de commémoration en ligne à la mi-avril: **www.facebook.com/SantesecuriteFTQ**.

Protéger notre ouïe, le laboratoire du projet ICAR

Au sein des milieux de travail québécois, il y a environ 500 000 travailleurs et travailleuses exposés à des bruits nocifs pour leur audition. La plupart du temps, après chaque quart de travail, ceux-ci reviennent à la maison avec un bourdonnement incessant aux oreilles. La Commission de la santé et de la sécurité du travail a reconnu environ 100 000 cas de surdité professionnelle, mais c'est sans compter ceux et celles qui ignorent leur surdité ou qui n'ont fait aucune déclaration auprès de la Commission.

Ce constat est alarmant, mais il l'est encore plus quand on sait qu'au Québec, les normes sur le bruit sont désuètes et inadéquates pour protéger la santé auditive des travailleurs et travailleuses. Pour l'Organisation mondiale de la santé (OMS), une personne exposée à des bruits de plus de 75 décibels, sur une période de huit heures, est à même de développer des problèmes auditifs. Dans la belle province, le niveau d'exposition permis par le *Règlement sur la santé*



IRSST



Le projet ICAR

Depuis mars 2011, en collaboration avec l'École de technologie supérieure, l'IRSST s'est en effet doté d'une infrastructure commune en acoustique pour la recherche (ICAR). Unique à Montréal, ce vaste laboratoire de pointe, qui comprend entre autres une salle semi-anéchoïque, couplée d'une salle réverbérante (photo ci-contre), permettra aux chercheurs dans le domaine du bruit et des vibrations de mener à bien et dans des conditions optimales leurs projets de recherche en matière de contrôle du bruit, dans le but de l'éliminer à la source.

Les chercheurs travaillent sur trois angles: les sources du

bruit, les chemins de propagation ainsi que les moyens de protection individuels. Au cours de leurs recherches, ils testent, développent et améliorent de nouveaux produits, tels des machines industrielles ou des équipements électroménagers, dans le but d'accroître le confort, la santé et la sécurité des travailleurs et travailleuses, mais aussi du public en général.

Les recherches débutent par un diagnostic. Cela permet de bien cerner le problème et d'y porter une attention particulière. Les trois angles d'approche se voient donc abordés également. Toutefois, étant donné que les recherches et les actions directes pour modifier la propagation du bruit à la source sont plus délicates et nécessitent beaucoup plus de financement, les chercheurs de l'IRSST mettent davantage l'accent pour l'instant sur les mesures de protection individuelles. On comprend que le projet de réduction du bruit à la source est un travail de plus longue haleine, plus difficile et coûteux.

Les chercheurs étudient les meilleurs moyens de concevoir des encoffrements (moyens de réduction du bruit) et de mieux contrôler la communication du bruit. Par exemple, ils analysent de nouveaux types d'alarmes et les bruits de localisation de camions. En reproduisant la situation en laboratoire, ils examinent et déterminent ce qui pourrait devenir de nouveaux procédés de localisation dans l'espace. Ces chercheurs souhaitent réaliser une association efficace avec une entreprise conceptrice des machines industrielles. Cela permettrait au laboratoire d'avoir un allié et un financement plus stable afin d'établir des solutions viables aux bruits à la source.

En même temps que les chercheurs de l'IRSST travaillent d'arrache-pied pour abaisser les niveaux de bruit dans les milieux de travail québécois, il faut continuer d'exiger que la norme québécoise sur le bruit soit modifiée. En bref, il faut que Québec assume ses responsabilités face à la santé auditive des travailleurs, des travailleuses et de l'ensemble de la population.

« On ne cesse pas d'être citoyen du simple fait qu'on entre au travail. »

- Le juge Jean-François Martel

IL N'EST PAS MONNAIE COURANTE QU'UN JUGE ADMINISTRATIF DE LA COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES (CLP) RECONNAISSE UN GESTE DE CIVISME POSÉ PENDANT LE TRAVAIL COMME LÉSION PROFESSIONNELLE. C'EST POURTANT CE QUI VIENT D'ARRIVER DANS LE CAS D'UN CHAUFFEUR D'AUTOBUS MEMBRE DE LA SECTION LOCALE 1983 DU SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE*.

L'histoire

Le travailleur est chauffeur d'autobus urbain à Montréal. Alors qu'il est au volant de son véhicule, il remarque un camion remorque dont la porte arrière est entrouverte. Il voit alors un passant se glisser sous la porte et saisir une boîte. Le voleur se dirige en direction de l'autobus. Le chauffeur ouvre alors la porte pour l'interpeller. Comme l'individu semble l'ignorer, le chauffeur sort de l'autobus et tente de l'appréhender. Le voleur laisse alors tomber la boîte et s'enfuit en courant. Le chauffeur ramasse la boîte, la remet dans le camion et se dirige vers le conducteur du camion pour l'informer de la situation. Pour ce faire, le chauffeur d'autobus doit s'agripper à la barre de soutien et monter sur le marchepied. En redescendant du marchepied, il s'inflige une entorse au genou.

L'audience

À l'audience, l'employeur plaide que le travailleur a quitté sa sphère d'activité professionnelle lorsqu'il a décidé d'intervenir. Par ce fait, l'employeur considère que ni l'événement ni la blessure ne sont survenus à l'occasion du travail.



INFORMATION, SCFP

Le jugement

La CLP en a jugé autrement. Dans sa décision, le juge Martel pose un regard pragmatique sur les circonstances de l'accident et nous rappelle que « le travail constitue l'un des attributs incontournables de toute société organisée. Or, on ne cesse pas d'être citoyen du simple fait qu'on entre au travail. »

Pour le juge, « qu'un travailleur fasse preuve d'humanité, lorsque des circonstances inhabituelles surviennent dans le cadre de son travail, n'a pas nécessairement pour effet de lui faire quitter sa sphère d'activité professionnelle. »

La jurisprudence

La jurisprudence a élaboré plusieurs critères pour déterminer si un événement à l'origine d'une réclamation est survenu « à l'occasion du travail » : le

degré de subordination, notamment, le versement d'une rémunération, et l'intérêt de l'employeur au moment où survient l'accident. Sur ce point, l'interprétation du juge est particulièrement intéressante. Celui-ci nous dit qu'« à défaut d'être directement utile à son employeur individuel, le comportement empreint de civisme d'un travailleur peut tout de même être considéré à l'avantage de tous les employeurs, puisqu'il préserve les intérêts de la société tout entière. »

Cette décision situe bien que « le travail s'effectue en complémentarité, et non en opposition, avec la vie en société. » Elle nous rappelle, finalement, qu'être un travailleur, c'est demeurer humain malgré tout !

* Commission des lésions professionnelles, 8 mars 2012

Qu'on se le dise

Doit-on dire : santé et sécurité DU travail ou santé et sécurité AU travail ?

On entend fréquemment parler de santé et de sécurité AU travail. L'expression est pourtant erronée et très limitative en ce qu'elle n'implique qu'une relation de lieu entre le travail et la santé et la sécurité des travailleuses et des travailleurs. C'est comme confirmer que le lieu de travail ne peut être que l'endroit où se produisent des lésions professionnelles et que l'organisation du travail et ses conditions d'exécution n'ont rien à voir avec la survenance d'une blessure, d'une maladie ou d'un décès. Cette expression sous-entend que les lésions professionnelles sont causées par la maladresse des travailleurs et des travailleuses ou le hasard. C'est un constat d'impuissance envers la prévention et, encore pire, un transfert de culpabilité de ceux qui organisent le travail vers les personnes qui l'exécutent.

Le législateur a fait un choix éclairé en utilisant l'expression de la santé et de la sécurité DU travail. Car c'est bien le travail qui blesse, rend malade et va jusqu'à tuer les personnes chargées de sa réalisation. Le travail est alors vu comme un ensemble, qui regroupe des personnes, des machines et des conditions dans lesquelles les biens et les services sont produits. On peut donc agir en prévention sur chacune des composantes de cet ensemble afin d'éliminer les sources de risque.

Bien que nos règles de prévention soient régies par la Loi sur la santé et la sécurité DU travail (LSST), que les indemnités en cas de lésions soient versées en vertu de la Loi sur les accidents DU travail et les maladies professionnelles (LATMP), que la Commission de la santé et de la sécurité DU travail (CSST) soit chargée d'appliquer lesdites lois, et que l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité DU travail (IRSST) soit chargé des activités de recherche en SST, force est de constater que bien des gens continuent encore d'utiliser la mauvaise expression. Maintenant, vous savez pourquoi !

À la mémoire de M. Émile Boudreau, pionnier québécois de la santé et de la sécurité du travail.

VOUS AVEZ LE DROIT de refuser d'exécuter un travail DANGEREUX

Si vous jugez que ce travail vous expose à un danger pour votre santé, votre sécurité ou celle d'une autre personne. LSST, art. 12

Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST)

Une affiche qui contient les procédures que vous devez suivre lorsque vous jugez que votre travail vous expose à un danger pour votre santé, votre sécurité ou celle d'une autre personne est disponible à la FTQ. Vous pouvez vous la procurer auprès du service de l'imprimerie de la FTQ : dmartel@ftq.qc.ca ou 514 383-8013 et sans frais 1 877 897-0057.

Suivez les activités en santé et sécurité du travail sur Facebook : www.facebook.com/SantesecuriteFTQ



Visitez le site Internet de l'Alliance sociale et téléchargez son bulletin : www.alliancesociale.org

alliance sociale

*Un regroupement d'organisations syndicales québécoises et de fédérations étudiantes

UN AUTRE QUÉBEC EST POSSIBLE : C'EST UNE QUESTION DE CHOIX !

Tout sur le Québec que nous voulons : l'investissement dans les services publics, le gel des frais de scolarité, l'abolition de la contribution santé, la baisse du prix des médicaments, l'ajout de places en garderie, la hausse

des redevances minières, un impôt minimum pour les entreprises, une taxation à la mesure des hauts revenus...

Au vu du discours du budget, le gouvernement Charest est loin de nous avoir entendus !

À LA RESCousse DES RÉGIMES DE RETRAITE

Rencontre extraordinaire du SCFP-Québec

LES 22 ET 23 FÉVRIER, PLUS DE 600 MEMBRES QUÉBÉCOIS DU SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (SCFP) ONT TENU UNE RÉUNION SPÉCIALE SUR L'AVENIR DES RÉGIMES DE RETRAITE.

Plusieurs invités ont pris la parole, dont l'ancien actuaire en chef du Régime de pensions du Canada, Bernard Dussault, Claude Grenier, coordonnatrice de la campagne *Pour une retraite à l'abri des soucis*, Marie-Josée Naud de la FTQ et Line Courchesne, actuaire des Services actuariels SAI.

« Le SCFP prend un grand élan pour protéger l'ensemble des mécanismes qui permettent à ses membres et à toute la population de vieillir dans la dignité. Oui, nous traversons une crise; oui, il peut y avoir des choix à faire. Mais pas question de laisser certains profiter de la conjoncture difficile pour niveler vers le bas et saper la classe moyenne », a déclaré Denis Bolduc, secrétaire général du SCFP-Québec, au terme de la rencontre.

Les syndicalistes du SCFP ont étudié un éventail de stratégies visant la pérennité de leurs différents régimes complémentaires, rappelant que chaque régime vit une situation particulière et a ses propres défis à relever.

Les participants et les participantes ont reconnu également les erreurs du passé commises tant par les employeurs que les syndicats, surtout le manque de prévoyance pendant les « années de vaches grasses ». Ils ont donc l'intention de faire de la crise actuelle une occasion de renforcer les régimes de retraite en les dotant « d'amortisseurs » qui atténueront les chocs futurs. Ils ont aussi réaffirmé haut et fort le refus de solutions qui feraient porter le fardeau aux plus jeunes ou sur les seules épaules des travailleurs et des travailleuses.

Attaques sans précédent

Les pressions actuelles des gouvernements et des employeurs, amplifiées par une campagne médiatique sans précédent, laissent entendre qu'il faudrait réduire les prestations auxquelles les travailleurs ont droit. « Les travailleurs ont construit les régimes complé-

mentaires en renonçant à une part de leur rémunération afin d'investir dans leur retraite. On ne laissera pas d'autres décider à notre place ce qu'il faut faire », a ajouté Denis Bolduc.

Amélioration des régimes publics : la priorité

La question de l'amélioration des régimes de retraite publics a été considérée comme la bataille que l'ensemble du mouvement syndical doit prioriser. « Tout le monde a droit à une retraite décente, pas seulement les syndiqués. Historiquement, nous avons été de toutes les grandes batailles : assurance-chômage, assurance maladie, congé de maternité, et j'en passe. Maintenant, on est résolument engagés pour améliorer les régimes de retraite publics et garder nos bons régimes complémentaires », a conclu Lucie Levasseur, présidente du SCFP-Québec et vice-présidente de la FTQ.



MARTINE DOYON



SÉMINAIRE ANNUEL DE LA FTQ SUR LA RETRAITE

Le séminaire annuel de la FTQ sur la retraite a lieu les 10 et 11 avril 2012, au Centre Sheraton de Montréal, 1201, boul. René-Lévesque Ouest.

Au menu : l'avenir et la survie des régimes complémentaires de retraite, les mesures législatives, les initiatives et solutions envisagées, l'importance de l'amélioration des régimes publics et la concertation nécessaire dans ce dossier.

Le formulaire d'inscription est disponible sur le portail Internet de la FTQ.

BUDGET / SUITE DE LA PAGE 1

à peu de frais d'administration (0,8 %); parce que cela soulagerait la pression sur les employeurs face aux régimes complémentaires et enfin, parce que cela diminuerait la responsabilité du gouvernement de venir en aide aux retraités en situation de pauvreté. Alors que la moitié des Québécois et des Québécoises n'ont pas de régime de retraite, nous sommes convaincus que le RVER est la pire des solutions et que, déjà amplement

endettés, peu seront enclins à y épargner suffisamment pour s'assurer une retraite confortable. »

L'avenir des générations

Par ailleurs, en promettant de consacrer au Fonds des générations jusqu'à 2,5 milliards de dollars en une seule année pour le remboursement de la dette, le gouvernement se prive des moyens de léguer aux générations futures la véritable assise

de leur réussite : la santé, l'éducation et une retraite à l'abri des soucis.

La FTQ ne s'attendait pas à ce que le gouvernement donne aujourd'hui satisfaction au mouvement étudiant, mais elle aurait aimé qu'il invite ses représentants et représentantes au dialogue.

Régions : un brin d'espoir

Finalement, la FTQ estime que les annonces faites quant

au Plan Nord sont loin d'être à la hauteur des ambitions clamées par le gouvernement.

« Malgré tout, a conclu Michel Arsenault, je dois dire que nous sommes contents de voir que le gouvernement se préoccupe enfin de la deuxième et de la troisième transformation, particulièrement dans le secteur forestier. Cela devrait donner une bouffée d'air dans les régions touchées. Par contre, dans le secteur des mines, nous aurions souhaité que le

gouvernement amorce une réflexion en profondeur sur le système des redevances et, qu'à l'instar d'autres pays dans le monde, il privilégie des droits fondés sur le niveau de production plutôt que sur celui des profits, qui sont sujets à beaucoup de volatilité et de création comptable. Il faut également insister sur la nécessité de promouvoir davantage la deuxième et la troisième transformation dans les métaux ».

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA FTQ DISCUTE

Lutte étudiante

Martine Desjardins, présidente de la Fédération étudiante universitaire du Québec, a fait le portrait de la situation de la

lutte des étudiants et des étudiantes contre la hausse des frais de scolarité. Un sondage récent indique qu'au moins 44 % de la population appuie le mouvement. Le conflit tou-

che beaucoup de jeunes, mais il touche également les moins jeunes, les parents et les générations futures. C'est bien à propos que Martine a rappelé l'appui des associations étudiantes à la campagne pour une retraite à l'abri des soucis.

L'IRÉC et l'Accord Canada-Union européenne

Les membres du Conseil général ont écouté Robert Laplante, directeur de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC), sur

les enjeux de la négociation de l'accord de libre-échange entre le Canada et l'Union européenne. Le directeur de l'IRÉC, inspiré par trois recherches de l'Institut, a apporté des précisions sur le contexte de la négociation, la révision du cadre stratégique, la vocation des marchés publics et les règles d'investissement.

Menaçant pour le Québec, ce projet d'accord soulève des préoccupations majeures. Pour en savoir plus : www.irec.net

Plusieurs autres sujets ont retenu l'attention des membres du Conseil général : la stratégie de communication du comité d'information de la FTQ, la participation des femmes dans les rangs de la FTQ, la formation économique et l'intégration des personnes handicapées au travail. C'est avec son humour habituel et son esprit critique que le communicateur Jean Lapierre a dressé le tableau de la situation politique au pays.



MARC BONHOMME

JEAN LAVERDIÈRE



Guy Poirier et Ginette Paul, secrétaire général et présidente (SCFP-2000), Daniel Boyer, secrétaire général (FTQ) et Lucie Levasseur, présidente (SCFP-Québec)

HYDRO-QUÉBEC

Des compteurs « intelligents » ? Non merci!

Le 12 mars, en conférence de presse, et conjointement avec le Syndicat canadien de la fonction publique et le Syndicat des employé-e-s de techniques professionnelles et de bureau d’Hydro-Québec (SCFP-2000), la FTQ a dénoncé le projet d’implantation des compteurs à lecture à distance d’Hydro-Québec.

Étude économique en main, les organisations syndicales ont fait la démonstration que le projet d’Hydro-Québec était non rentable, puisqu’il générerait des coûts supplémentaires et sacrifierait inutilement un millier d’emplois à travers le Québec, pour un projet socialement rejeté, exerçant par ailleurs une pression à la hausse sur les tarifs d’électricité.

L’étude économique a été faite à partir d’un examen minutieux des données d’Hydro-Québec et des réponses qu’elle a fournies tout au long du processus d’étude devant la Régie de l’énergie. L’économiste Pierre-Guy Sylvestre du service de la recherche du SCFP a découvert d’importantes déficiences, exagérations et lacunes dans le montage financier de ce projet.

Les audiences publiques de la Régie de l’énergie sur ce projet débutaient le 19 mars dernier. Pour consulter la preuve économique : www.scfp2000.qc.ca/memoireLAD.pdf

USINE DE PAPIER JOURNAL D’AMOS

Produits forestiers Résolu doit ouvrir ses livres !

Les employés de l’usine de papier journal Résolu d’Amos refusent de faire les frais des nouvelles concessions exigées par la direction afin de rentabiliser ses opérations.

Le président de la section locale 227 du Syndicat canadien des communications, de l’énergie et du papier (SCEP), Jean-Pierre Lafond, ainsi que Gilles Chapadeau, le représentant de la FTQ en Abitibi, exigent pour leur part que l’entreprise ouvre ses livres et qu’elle fasse, s’il y a lieu, la preuve de sa non-rentabilité.

Concessions un jour, concessions toujours?

Les travailleurs et les travailleuses de l’usine n’ont pas l’intention de rejouer dans un film qu’ils connaissent bien : en 2011, ils ont perdu 35 postes et essuyé une réduction de salaire de 17 %. Récidivant, l’entreprise voudrait maintenant abolir 29 autres postes et réduire à nouveau les salaires.

Pour les représentants syndicaux, si l’usine veut faire baisser les coûts de production, elle n’a qu’à mettre en œuvre des projets qu’elle a laissé miroiter, comme celui, par exemple, d’installer un incinérateur régional des déchets et un récupérateur de vapeur. « Jusqu’à preuve du contraire, nous sommes convaincus que l’usine d’Amos est rentable et que c’est en grande partie grâce aux efforts que nous avons déjà consentis. »

Comme à l’habitude, le SCEP et la FTQ croient fermement qu’une mobilisation régionale en faveur de l’usine d’Amos viendra à bout de faire comprendre à cette entreprise que les travailleurs et les résidents de la ville d’Amos ne sont pas de simples pions sur leur échiquier.

DÉFENSE NATIONALE

ENQUÊTE DEMANDÉE !

Dans une étude produite après cinq ans d’investigation, l’Union des employés de la Défense nationale, une unité de l’Alliance de la fonction publique du Canada, révèle que l’entreprise *Construction de Défense Canada* (CDC) effectue et impartit plusieurs tâches appartenant au personnel du secteur *Génie construction* du ministère de la Défense nationale. Autrement dit, les tâches des syndiqués.

Le personnel de CDC s’est accru de 200 % au cours des cinq dernières années, avec les budgets conséquents. Le bât blesse énormément lorsqu’on enlève des tâches à toute une équipe, mais encore plus, lorsque le travail est bâclé et en deçà des normes de qualité, du fait de l’inexpérience et plus particulièrement, d’erreurs d’entrepreneurs.

Des erreurs qui laissent songeur

À titre d’exemple, un entrepreneur a même coupé le fil de mise à terre d’un édifice où l’on entrepose des munitions!

Plusieurs autres cas sont passés au nez du ministère sans intervention : des planchers en pente inutilisables, des revêtements de murs trop courts, des travaux de plomberie défectueux, etc.

Outre les erreurs de ce type, l’étude identifie des irrégularités financières et des accroissements de coûts troublants : nombre d’heures gonflé, prix amplifié des matériaux, factures pour travaux inachevés...

Cela va même jusqu’à laisser les employés syndiqués se tourner les pouces, pour un coût estimé à 50 millions de dollars par année. Un exemple ? À la section *transports* du ministère, des chauffeurs et la flotte de véhicules restent inoccupés pendant que des entrepreneurs privés exécutent le travail...

Le syndicat demande que le vérificateur général du Canada entreprenne immédiatement une enquête afin de déterminer l’étendue des problèmes et de faire les recommandations qui s’imposent.

BERTRAND MÉTHOT



Grève à la Caisse populaire de Sept-Îles

« *Desjardins, DES RADINS* » crie-t-on en chœur, face à l’attitude fermée de Desjardins qui refuse toujours d’accéder aux demandes salariales des syndiquées des Métallos. Les offres patronales signifient la diminution du pouvoir d’achat, alors que la région est en plein essor économique. Une partie du salaire étant au rendement, celui-ci diminue par ailleurs graduellement, compte tenu qu’une partie de plus en plus grande de la clientèle fréquente de moins en moins les comptoirs. À suivre.

Décès de Gilles Raymond

À la retraite depuis un peu plus d’un an, l’ex-président du Syndicat des pompiers et pompières du Québec, Gilles Raymond, est décédé subitement le 29 janvier dernier.

Gilles assistait à son premier congrès syndical, celui de la Fédération des pompiers professionnels du Québec, en 1973. Il en devenait président en 1985.

Jusqu’à son départ, à la fin de 2010, il s’est voué corps et âme à la défense des conditions de travail des pompiers et des pompières du Québec. Un rêve qu’il avait à cœur : celui de transformer la structure fédérative des pompiers pour créer le Syndicat des pompiers et pompières du Québec. Son énergie et sa persévérance auront gain de cause : ce sera chose faite en 1989, après avoir parcouru toutes les régions du Québec.

On se souviendra longtemps de sa bonne humeur, de sa générosité et de sa détermination. Et surtout, on s’en ennuiera. Salut Gilles !

La FTQ témoigne ses sympathies à sa conjointe Louise, ainsi qu’à sa famille.



SYNDICAT DES POMPIERS ET POMPIÈRES



Décès de Claude Méryneau

Militant syndical ayant débuté en 1952 au sein du syndicat des Ouvriers unis du textile d’Amérique et secrétaire général de la FTQ en 1968-1969, Claude Méryneau est décédé le 9 février dernier.

Claude Méryneau a été représentant pour différents syndicats affiliés à la FTQ. Outre les Ouvriers unis du textile, le Syndicat des Teamsters, le Syndicat international des travailleurs et travailleuses de la boulangerie, confiserie, tabac et meunerie, ainsi que le Syndicat canadien de la fonction publique l’ont accueilli dans leurs rangs.

La FTQ offre à sa famille, ses amis et collègues ses plus sincères condoléances.

LISTE DES CONFLITS FTQ AU 20 MARS 2012

EMPLOYEUR	VILLE	NOMBRE DE TRAVAILLEURS	SYNDICAT	DÉBUT DU CONFLIT
Rio Tinto Alcan	Alma	780	Métallos-9490	2012-01-01 (lock-out)
Les Industries de Moules et Plastiques VIF Itée	Saint-Hyacinthe	90	TCA-167	2012-03-12 (grève)

La colère des machinistes

JAMAIS, DEPUIS DIX ANS, L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MACHINISTES ET DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DE L'AÉROSPATIALE (AIMTA) ET SES QUELQUE 8 600 MÉCANICIENS ET TRAVAILLEURS AU SOL, N'ONT PU NÉGOCIER FRANCHEMENT ET LIBREMENT AVEC AIR CANADA.

Cette fois-ci, le gouvernement Harper, sans aucune raison, vient de s'immiscer unilatéralement dans le processus en faisant voter une loi spéciale pour

empêcher toute perturbation des relations de travail à Air Canada. C'est la troisième fois, en dix mois seulement, qu'une loi spéciale est sanctionnée.

Le gouvernement justifie ce recours injuste par la situation de l'économie canadienne, qui serait menacée... Mais ce recours systématique à un moyen de nature exceptionnelle, chaque fois qu'un droit est sur le point d'être exercé, prend l'allure d'une négation pure et simple de ce droit. Le gouvernement Harper voudrait bannir le droit

de grève qu'on n'en serait pas étonné!

Le 12 mars dernier, à la veille de l'adoption de la loi, une marche de protestation pour dénoncer Air Canada et le gouvernement conservateur a eu lieu à l'aéroport Montréal-Trudeau. Le 14 mars, un rassemblement de protestation était organisé à Ottawa.

Et au-delà de l'odieux d'une loi spéciale qui oblige un arbitre à choisir entre LA position patronale ou LA position syndicale, sans compromis, et qui empêche le syndicat de tout recours, il y a les enjeux du conflit.

Les dirigeants d'Air Canada se permettent de s'octroyer primes, bonis

et hauts salaires, mais ils mettent la hache dans les conditions de travail et les salaires de leurs employés.

Après avoir fait des concessions majeures pour aider à la survie d'Air Canada, en 2003 d'abord, lorsqu'elle était sous la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, et en 2009 ensuite, après avoir permis à Air Canada de différer ses contributions au régime de retraite jusqu'en 2014, l'AIMTA s'attendait à un minimum de respect et à un retour d'ascenseur pour ses membres.

L'arbitre a trois mois pour prendre sa décision.



ABDALLAH

AVEOS

La loi, c'est la loi ?

Pendant que le gouvernement Harper n'a pas hésité un iota d'une seconde pour imposer une loi spéciale interdisant l'exercice du droit de grève dans le conflit qui oppose Air Canada, ses pilotes et ses bagagistes, il laisse impunément Aveos mettre à la rue 2 600 travailleurs et travailleuses, dont 1 800 à Montréal.

Le gouvernement Harper a le devoir de faire respecter la loi, cela va de soi.

Or, la loi qui a été votée lors de la privatisation d'Air Canada, en 1988, obligeait l'entreprise à maintenir des centres de réparation et d'entretien de ses avions dans trois villes

canadiennes, dont Montréal.

Le ministre canadien des Transports, Denis Lebel, a affirmé qu'Ottawa ne se mêlerait pas de la décision d'Aveos de fermer ses usines. «*Il s'agit d'une décision d'affaires privées* » a-t-il dit, comme si aucune loi n'existait. C'est une honte!

Quand un conflit de travail d'ordre privé survient, on vote une loi spéciale d'un claquement de doigt! Quand une entreprise désobéit à une loi, on laisse passer... c'est d'ordre privé! Comme quoi le gouvernement Harper s'est donné le droit de faire ce qu'il veut et quand il le veut.

On dit qu'Air Canada a réduit, reporté ou annulé des travaux de maintenance, ce qui a acculé Aveos à prendre la décision qu'on connaît. Après avoir sabré à plusieurs reprises dans ses emplois, Air Canada annonçait récemment son intention de déménager certaines de ses activités à Toronto, dépouillant toujours Montréal de son siège social.

L'obligation de respecter la loi 1988 assurerait le maintien du siège social d'Air Canada à Montréal, de même que de ses activités de réparation et d'entretien.

Un mouvement unanime est en train de se constituer autour de cet objectif.

MARAUDAGE DANS LA CONSTRUCTION / SUITE DE LA PAGE 1

On ne compte d'ailleurs pas les fois où la FTQ-Construction a appuyé les autres affiliés de la FTQ dans leur lutte, dans la promotion d'une meilleure société, et de projets concrets d'entraide.

Il suffit de penser aux patinoires dans les milieux défavorisés, à la rénovation

ou à la construction de la résidence d'été pour l'accueil Bonneau et de maisons de soins palliatifs comme La Maison Victor-Gadbois, à l'aide aux sinistrés...

C'est donc tout naturellement que les affiliés de la FTQ vont s'impliquer dans cette campagne de marau-

dage, en faisant rayonner le message autour d'eux. «*Pas pour noircir les autres. Mais pour faire connaître la FTQ telle qu'elle est. La recette ne doit pas être mauvaise, puisque la FTQ continue d'être la plus importante centrale syndicale au Québec.* »



Devenez
ami de la FTQ
sur Facebook

BIENVENUE À LA FTQ

- REQUÊTES EN ACCRÉDITATION / FÉVRIER-MARS 2012
- ▼ **SCFP** : Hydro-Québec, conseillers en sécurité, tous les établissements – province de Québec, Institut national de santé publique du Québec – Montréal;
 - ▼ **MÉTALLOS** : Restaurant St-Hubert – Saint-Georges de Beauce, Sears Canada inc. – Saint-Georges de Beauce, Métal 7 inc. – Sept-Îles, Intermat (De La Fontaine et Associés inc. 00031604) – Terrebonne;
 - ▼ **AFPC** : Université Concordia, les associés de recherche, tous les établissements – Montréal, Institut Lady Davis de recherches médicales, tous les établissements – Montréal, Corporation de l'École Polytechnique de Montréal — tous les auxiliaires d'enseignement et les chargés de travaux pratiques, tous les stagiaires postdoctoraux, tous les auxiliaires de recherche, tous les étudiants salariés — tous les établissements – Montréal;
 - ▼ **TEAMSTERS** : Talon Sebeq inc. – Laval, Le Champ du Coq inc. – Boisbriand, Waste Management – Magog, UAP inc. – Montréal, Limocar Roussillon inc. Transdev Canada-Limocar Véolia – Saint-Philippe;
 - ▼ **TUAC** : Garda – Trois-Rivières, Centre de rénovation Témis – Rivière-du-Loup, COAC inc. – Québec, Supermarché Belséra inc. (Marché Denis) – Québec, Buanderie H.M.R./ div. de KBL s.e.c. – Québec, Magasin Best Buy Itée – Montréal, Marché Robert Tellier (1990) inc. – St-Jérôme, Tuyaux de béton Québec (2011) inc. – Saint-Rémi, 9182-7766 Québec inc. – Carignan, B.Cousineau & Fils S.E.N.C. – St-Roch de l'Achigan;
 - ▼ **TCA** : La Villa des Sables – Jonquière, Le centre de l'auto Mario Blain inc. – Sainte-Julie;
 - ▼ **SQEEs-298** : Résidences du Manoir Tro inc. – Trois-Rivières, Le Domaine du Versant – Larouche, Coopérative de solidarité de services à domicile du Royaume du Saguenay – Jonquière;
 - ▼ **SEPB** : Librairie Renaud-Bray inc. – Lasalle;
 - ▼ **UES-800** : Placeteco inc. – Shawinigan, 157971 Canada inc. faisant affaires sous le nom Service d'entretien Signature – région de Québec et ses amendements, Hichaud inc. – Québec, 9111-7945 Québec inc. (Villa Saint-Joseph) – Saint-Hyacinthe;
 - ▼ **AIMTA** : Service d'entretien Belle-Mire inc. – Saint-Cuthbert, DCM Aéronautique – Boisbriand;
 - ▼ **AIEST** : Ville de Châteauguay – Châteauguay;
 - ▼ **SPPQ** : Municipalité de McMasterville – tous ses établissements étant utilisés comme poste ou caserne;
 - ▼ **FTTPQ** : Coopérative de travailleurs d'ambulance de l'Estrie – Sherbrooke, Ambulances Saint-Hyacinthe, une division de Dessercom inc. – Saint-Hyacinthe.

COUPON D'ABONNEMENT GRATUIT

Nom	Prénom	
Syndicat ou organisme	Section locale	
Adresse		
Ville	Province	Code postal
Employeur		
Téléphone travail	Poste	Résidence
Courriel	Nombre d'exemplaires	